

RENSEIGNEMENTS À REMETTRE AU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

Célébré par M. : Le : à : heures

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR ÉPOUX LA FUTURE ÉPOUSE

NOM : (en LETTRES CAPITALES) Prénoms : (tous)

Date de naissance : / / 19 Lieu : (.....) (jour) (mois) (année) (département)

Nationalité (au moment du mariage) :

- Profession : Est-elle Est-il salarié : oui non
 activité de l'établissement :

Célibataire
 Veuf ou divorcé(e) de depuis le :
 Veuve (nom et prénom du conjoint précédent)

Domicilié(e) à : (adresse complète)
 Résidant à (facultatif) : depuis au moins un mois

Fils Fille de : (Nom du père avec tous les prénoms)

Né le : à : (.....)
 Domicilié à : (.....)

En activité Profession : retraité ou décédé
 activité de l'établissement : Est-il / ou était-il / salarié ? oui non

et de : (Nom de la mère avec tous les prénoms et nom de jeune fille)

Née le : à : (.....)
 Domiciliée à : (.....)

En activité Profession : retraitée ou décédée
 activité de l'établissement : Est-elle / ou était-elle / salariée ? oui non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR ÉPOUX LA FUTURE ÉPOUSE

NOM : (en LETTRES CAPITALES) Prénoms : (tous)

Date de naissance : / / 19 Lieu : (.....) (jour) (mois) (année) (département)

Nationalité (au moment du mariage) :

- Profession : Est-elle Est-il salarié : oui non
 activité de l'établissement :

Célibataire
 Veuf ou divorcé(e) de depuis le :
 Veuve (nom et prénom du conjoint précédent)

Domicilié(e) à : (adresse complète)
 Résidant à (facultatif) : depuis au moins un mois

Fils Fille de : (Nom du père avec tous les prénoms)

Né le : à : (.....)
 Domicilié à : (.....)

En activité Profession : retraité ou décédé
 activité de l'établissement : Est-il / ou était-il / salarié ? oui non

et de : (Nom de la mère avec tous les prénoms et nom de jeune fille)

Née le : à : (.....)
 Domiciliée à : (.....)

En activité Profession : retraitée ou décédée
 activité de l'établissement : Est-elle / ou était-elle / salariée ? oui non

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX

Futur domicile conjugal :

Nombre d'enfants : N° de téléphone futur époux future épouse

Contrat de mariage oui non N° de téléphone futur époux future épouse

Mariage religieux oui non

A insérer dans la presse oui non

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

MARIAGE DE M. : LE FUTUR ÉPOUX

M^{lle} : LA FUTURE ÉPOUSE

- Certificat médical prénuptial (délivré depuis moins de deux mois au jour du dépôt du dossier).
- Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).
- Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicile récent (loyer, taxe d'habitation, factures, impôts).
- Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).
- Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).
- Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).
- Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.

MARIAGE DE M. : LE FUTUR ÉPOUX

M^{lle} : LA FUTURE ÉPOUSE

- Certificat médical prénuptial (délivré depuis moins de deux mois au jour du dépôt du dossier).
- Acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois au jour du mariage ou moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM).
- Attestation du domicile à compléter, accompagné d'un justificatif de domicile récent (loyer, taxe d'habitation, factures, impôts).
- Pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport à photocopier).
- Acte de décès (du précédent époux ou épouse, si veuf ou veuve).
- Acte de mariage précédent et jugement de divorce pour les décisions étrangères (portant la mention divorcé).
- Certificat de coutume et de célibat (ou capacité matrimoniale), pour les personnes étrangères.

- Fiche concernant les témoins, à compléter.
- Contrat de mariage établi par un notaire (au choix).
- Acte de naissance du ou des enfants.

Nom (en majuscules) et prénom

En application de l'article **161** du Code Pénal, sera puni d'un emprisonnement de **6 mois à 2 ans** et d'une amende de **61 € à 610 €** ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

Signature



Nom (en majuscules) et prénom

En application de l'article **161** du Code Pénal, sera puni d'un emprisonnement de **6 mois à 2 ans** et d'une amende de **61 € à 610 €** ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

Signature

ATTESTATION DE DOMICILE SUR L'HONNEUR *

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) :
Nom (en majuscules) et prénoms

né(e) le : à
Date Commune et Département

atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à :
..... depuis le :
Adresse complète

avoir ma résidence à :
..... depuis le :

exercer la profession de :

être célibataire

ou

être veuf(ve) ou divorcé(e) depuis le :

A..... le

Signature

* Joindre la photocopie d'un justificatif de domicile



ATTESTATION DE DOMICILE SUR L'HONNEUR *

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) :
Nom (en majuscules) et prénoms

né(e) le : à
Date Commune et Département

atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à :
..... depuis le :
Adresse complète

avoir ma résidence à :
..... depuis le :

exercer la profession de :

être célibataire

ou

être veuf(ve) ou divorcé(e) depuis le :

A..... le

Signature

* Joindre la photocopie d'un justificatif de domicile

**Cette feuille doit être remplie très lisiblement
par les intéressés eux-mêmes,
afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.**

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les femmes devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin, s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

TRÈS IMPORTANT : il n'y a aucune obligation, d'avoir un 3^e et 4^e témoin, mais si cette partie est remplie, ceux-ci doivent **IMPÉRATIVEMENT** être présents le jour du mariage.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TÉMOINS

TÉMOINS OBLIGATOIRES

1) **NOM** : **Prénoms** :

Nom de jeune fille :

Profession :

Domicile :

né(e) le :

2) **NOM** : **Prénoms** :

Nom de jeune fille :

Profession :

Domicile :

né(e) le :

TÉMOINS FACULTATIFS

3) **NOM** : **Prénoms** :

Nom de jeune fille :

Profession :

Domicile :

né(e) le :

4) **NOM** : **Prénoms** :

Nom de jeune fille :

Profession :

Domicile :

né(e) le :

Les témoins doivent être obligatoirement majeurs et chaque témoin doit joindre la photocopie de :
carte d'identité ou passeport

NOTES :

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES :

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.